

20 mar 2009 -20:00

## Affaire Simon Leys

Dans la presse belge (Knack, La Libre Belgique) une lettre ouverte de Pierre Ryckmans, alias Simon Leys, a été publiée. Cette lettre ouverte comporte une série de déclarations - qui de manière regrettable sont parfois reprises telles quelles dans certains articles - qui sont inacceptable pour les Affaires étrangères et qui requièrent quelque explication.

Dans la presse belge (Knack, La Libre Belgique) une lettre ouverte de Pierre Ryckmans, alias Simon Leys, a été publiée. Cette lettre ouverte comporte une série de déclarations - qui de manière regrettable sont parfois reprises telles quelles dans certains articles - qui sont inacceptable pour les Affaires étrangères et qui requièrent quelque explication.

Affaire Simon Leys  
Bruxelles, le 20 mars 2009  
Dans la presse belge (Knack, La Libre Belgique) une lettre ouverte de Pierre Ryckmans, alias Simon Leys, a été publiée. Cette lettre ouverte comporte une série de déclarations - qui de manière regrettable sont parfois reprises telles quelles dans certains articles - qui sont inacceptable pour les Affaires étrangères et qui requièrent quelque explication. De quoi s'agit-il ? Actuellement, deux affaires judiciaires sont en cours, intentées par Marc et Louis Ryckmans contre l'Etat belge et il n'est certainement pas d'usage aux Affaires étrangères de réagir publiquement sur des affaires pendantes devant les tribunaux (dans ce cas, le tribunal de première instance de Bruxelles). Les accusations graves à l'adresse des membres de notre personnel tant à Canberra qu'à l'administration centrale à Bruxelles nous poussent toutefois à réagir. M. Ryckmans parle d'une "faute professionnelle d'un consul belge", " d'arbitraire de notre bureaucratie nationale", " d'arrogance des services publics", "d'abus de l'administration". Nos fonctionnaires ont examiné si la législation belge en matière de nationalité était correctement appliquée et ensuite, notre consul a scrupuleusement suivi les instructions imposées par les Affaires étrangères à Bruxelles. Concrètement, un doute a été constaté concernant la nationalité des jumeaux Marc et Louis Ryckmans au moment de leur demande de renouvellement de passeports en 2006. Les frères avaient en effet négligé de déposer une déclaration de maintien de la nationalité belge. Or, la loi impose une telle déclaration avant l'âge de 28 ans à tous ressortissants belges nés à l'étranger, qui entre 18 et 28 ans ont leur résidence principale à l'étranger et qui ont une ou plusieurs autres nationalités. Confrontée à cette situation, les Affaires étrangères n'ont pas eu d'autre choix que d'appliquer la loi et donc, instruction à été donnée à notre ambassade à Canberra de ne pas renouveler les passeports tant que la situation ne serait pas clarifiée. Continuer à parler, comme Simon Leys le fait, d'une « faute professionnelle d'un consul belge » porte atteinte à l'intégrité professionnelle de notre collègue. Une analyse approfondie du dossier par le service nationalité de la Justice - analyse qui s'est aussi déroulée à la demande des deux parties - a du reste à nouveau confirmé que la nationalité belge devait être considérée comme perdue. Au cours de cette analyse, les différentes possibilités pour recouvrer la nationalité belge ont été énumérées - une simple déclaration de recouvrement de nationalité aurait suffi. Si messieurs Marc et Louis Ryckmans avaient accepté de lancer une de ces procédures, ils auraient probablement déjà recouvré la nationalité belge depuis bien longtemps. Marc et Louis Ryckmans ont par ailleurs introduit en 2008 une demande de nationalité australienne et ce 26 janvier dernier, ils sont officiellement devenus citoyens australiens. Dans ces circonstances, encore parler « d'apatrides illégaux » n'est pas correct. Le 19 mars 2009 se sont tenus les plaidoiries des avocats des deux parties. Dans l'attente du jugement, les Affaires étrangères ne feront plus de commentaires concernant cette affaire. Entretemps nous demandons toutefois que toutes les parties fassent preuve de respect envers l'intégrité professionnelle des collaborateurs des Affaires étrangères aussi bien à Canberra qu'à Bruxelles.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)